

L'An deux mille vingt-deux,
Et le vingt et un Mars à 19h30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 mars 2022 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Claude KRIEQUER, Maire.

Étaient présents : M. Claude KRIEQUER, Maire, M. Eric THERRY, Mme Paule LAMOTTE, M. Philippe MARCOT, M. Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE, Adjoint
M. Jacques LETELLIER, M. Serge LOPEZ, M. Franck LAGNIAUX, M. Paulo SOBRAL, Mme Laurine RENARD, M. Jonathan ALLONGE, M. Olivier GAL, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER, Mme Sandrine LENTZ, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Audrey CLAISEN BARTHELEMY, pouvoir à Claude KRIEQUER - M. Alain BROCHARD pouvoir à Serge LOPEZ - Mme Sandrine BONNETAIN, pouvoir à Sylvie PESLERBE - Mme Karen RIAND, pouvoir à P. LAMOTTE - Mme Emmanuelle PONCHANT, pouvoir à Eric THERRY

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PESLERBE

13/7.10- APPROBATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Monsieur THERRY expose qu'afin de pouvoir planifier la mise en œuvre d'importants projets d'investissements communaux sur plusieurs exercices budgétaires, il est proposé d'approuver un Plan Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.) présenté pour la période 2022/2026, valant autorisation de programme qui doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal conformément à l'article R 2311-9 du C.G.C.T.

Il est précisé que ce P.P.I., et donc l'autorisation de programme en découlant, peuvent être révisés et réajustés annuellement, par une nouvelle délibération.

Monsieur BRAULT est gêné pour valider un P.P.I. au regard du programme présenté concernant le projet de la zone sud Delacoste et de ses incertitudes actuelles.

Monsieur THERRY lui répond que la Commune bénéficie de l'appui de l'E.P.F.I.F. qui assure le portage foncier de l'opération ; et que des subventions conséquentes ont déjà été accordées, d'autres espérées ; qu'il s'agit d'une zone d'activités diverses, comprenant différents services et une part de logements ; et que si l'on s'aperçoit qu'il sera difficile d'aboutir à une rentabilité de l'opération, il sera alors possible de recourir à un opérateur. Le but de l'opération étant d'obtenir une rentabilité pour la Commune.

Monsieur BRAULT estime qu'on ne peut pas demander des choses à la C3PF si on ne lui donne pas les moyens de recouvrer des recettes.

Monsieur THERRY explique que la Commune n'étant pas en capacité de supporter les charges que représenterait l'aménagement de l'ensemble de la zone, les deux autres opérations envisagées le seront avec la C3PF ; la difficulté résultant de la première phase étant qu'il s'agit d'une opération mixte activité et logement, avec d'une part la compétence de la C3PF, et d'autre part celle de la Commune .

Monsieur BRAULT estime qu'il manque un élément dans la présentation du P.P.I. : l'évolution des charges de fonctionnement, du fait de ces nouveaux équipements projetés. Il reste d'autre part dans l'expectative sur le projet du secteur des Frileuses.

Monsieur THERRY rappelle enfin que la volonté de la Commune, au travers de ce P.P.I., est de ne pas engager et contraindre les élus du prochain mandat. Ainsi, pour ce qui est des grands projets futurs, telle la salle de spectacle, il n'y aura que des études de lancées sur ce mandat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix Pour dont 5 pouvoirs, 2 voix Contre (M. BRAULT, T. BOLLER) et 2 Abstentions (S. WILLEMIN, S. LENTZ),

APPROUVE le Plan Pluriannuel d'Investissement tel que présenté, valant autorisation de programme, pour la période 2022-2026, suivant tableau ci-annexé

VALIDE l'inscription au budget 2022 d'un crédit de paiement, pour un montant total de 1 031 078.29 € pour l'exercice budgétaire

-Pour extrait conforme-

Le Maire

Claude KRIEQUER

